

**Certificat d'approbation C.E.E. de  
modèle n° F-05-L-0790 du 13 mai 2005**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/D011233-D5**

**Compteurs de volume de gaz à parois déformables ACTARIS  
modèle GALLUS 2002 de désignation G1,6, G2,5 et G4**

-----

Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/318/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux compteurs de volume de gaz, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 73-789 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs de volume de gaz et du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs de volume de gaz.

**FABRICANT :**

ACTARIS S.A.S. : Rue Chrétien de Troyes, ZAC Val de Murigny, BP 327, 51061 Reims Cedex, FRANCE

**OBJET :**

Le présent certificat complète et renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 00.00.352.003.0 du 24 novembre 2000 relatif aux compteurs de volume de gaz à parois déformables SCHLUMBERGER modèle GALLUS 2002 de désignation G4.

**CARACTERISTIQUES :**

Le compteur de volume de gaz modèle GALLUS 2002 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat précité par l'augmentation de son étendue de mesure. Les désignations G1,6 et G2,5 font partie du modèle approuvé.

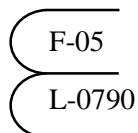
Les caractéristiques deviennent :

Désignation G	Qmax ( m <sup>3</sup> /h )	Qmin ( m <sup>3</sup> /h )	Volume Cyclique ( dm <sup>3</sup> )	Pression Maximum de service (bar)	Diamètre Intérieur des tubulures (mm)	Entraxe des Tubulures (mm)
G4	6	0,040	1,2	0,1	18	Monotube à 160
G2,5	4	0,025	1,2	0,1	18	Monotube à 160
G1,6	2,5	0,016	1,2	0,1	10	Monotube à 160

Les autres caractéristiques restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011233-D5 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification